

Août 1938

No 295

261.83
E34
v.295
1938

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

Petit catéchisme d'Éducation syndicale

PAR

Le P. Richard ARÈS, S. J.

« En vue d'une formation sociale chrétienne plus complète et plus adaptée à la jeunesse, la Sacrée Congrégation suggère que dans les patronages et dans les diverses œuvres d'éducation l'on donne *un enseignement social proportionné à l'intelligence des jeunes.* » (Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart, évêque de Lille, 5 juin 1929.)



Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

Direction :
SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration :
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1938

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'É. S. P

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire	Arthur SAINT-PIERRE
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 ^e édition, 1913)	S. S. LÉON XIII
15. L'Encyclique « Retum novarum »	Dr Joseph GAUVREAU
18-19. Contre l'alcool	Abbé GOUIN, P. S. S.
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
24. Le Clergé et les études sociales	XXX
30. L'Utopie socialiste — I	DOMBRAY-SCHMITT
31. Le Val des Bois	R. P. DALY, C. SS. R.
33. Les Ecoles maternelles	Arthur SAINT-PIERRE
36-37. Le Devoir social	Arthur SAINT-PIERRE
38. L'Utopie socialiste — II	Arthur SAINT-PIERRE
39. Les Syndicats ouvriers chrétiens en Belgique	R. P. GUILLOT, C. SS. R.
40. Les Syndicats socialistes et neutres	R. P. TRUDEAU, O. P.
46. A propos d'immunités	R. P. GONTHIER, O. P.
48-49. Leçons pratiques d'action sociale catholique	R. P. RUTTEN, O. P.
51. Les Avantages de l'agriculture	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur	Abbé GOUIN, P. S. S.
55. Le Comptoir coopératif	Anatole VANIER
59. Le Clergé et les œuvres sociales	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
60. L'Esprit chrétien dans la famille et la société	
62-63-64. Vers les terres neuves	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
76. Nos errements agricoles	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
86. Le Problème social et sa solution	Abbé Edmour HÉBERT
87. Les Semaines sociales	E. S. P.
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme	Alfred CHARPENTIER
91. L'Action sociale	Antonio PIERRAULT
92-93. La Grèce et l'enseignement catholique	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. Programme d'action sociale	Edouard MONTPETIT
96. L'Organisation professionnelle	Mgr L.-A. PÂQUET
97. Syndicats patronaux	Abbé Emile CLOUTIER
100. Le Salaire	Abbé Edmour HÉBERT
102. La Question des chemins de fer	XXX
103. Les Caisses Desjardins: œuvre sociale	Wilfrid GUÉRIN
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada	E. S. P.
106. Réformes scolaires	E. S. P.
107. Le Travail du dimanche dans notre industrie	Mgr Eugène LAPOINTE
108. La Gaspésie	J. W.
110. La Société catholique de Protection	E. S. P.
111. Le Problème des narcotiques au Canada	Olivier CARIGNAN
112. Le Charbon au Canada	Paul CHARTIEZ, S. J.
113-114. Le Nord qui s'ouvre	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. Dans les chantiers	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. La Mortalité infantile	Dr Joseph GAUVREAU
120-121. Le Chômage	Gérard TREMBLAY
122. L'Eucharistie et la question sociale	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
124. Le Patriotisme	S. G. Mgr LAFLECHE
125. L'Apprentissage	E. S. P.
126-127. Notre problème agricole	Charles GAGNÉ
128. Les Forces hydrauliques	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. L'Art ménager	Abbé Arm. BEAUREGARD
130. Le Domaine rural canadien	Georges BOUCHARD
131. Les Paysans de France	Georges BOUCHARD
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
133-134. Pour et contre le tabac	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. Vers l'émancipation économique	G.-E. MARQUIS
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries	XXX
138. Expansion industrielle dans le Québec	G.-E. MARQUIS

HN
31
E34
V. 295
1938

Petit catéchisme d'Éducation syndicale

par le P. Richard ARÈS, S. J.

Cet ouvrage a été approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa réunion du 11 mai 1938, comme livre du maître et de l'élève, à partir de la huitième année.

Chapitre premier

Notions préliminaires : Travail, profession, association ¹

I. — Le travail

A) NÉCESSITÉ DU TRAVAIL

1. D'où vient, pour l'homme, l'obligation de travailler ?

Pour l'homme, l'obligation de travailler provient de l'obligation de vivre: Dieu, en effet, en donnant la vie à l'homme, lui a en même temps imposé la loi du travail comme moyen de la conserver.

2. Quel devait être le travail pour l'homme innocent et bon ?

Le travail ne devait être pour l'homme innocent et bon que l'exercice naturel, agréable, mesuré, de son esprit et de ses membres.

3. Quelle condamnation Dieu porta-t-il contre l'homme pécheur ?

Dieu dit à l'homme: « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », et, depuis ce jour, le travail est devenu une peine et un châtement.

1. On trouvera, au sujet de la plupart de ces questions, un commentaire approprié à l'intelligence des enfants, dans le livre de M. Bellenoue: *Entretiens familiers sur la morale sociale*, aux éditions Spes, Paris, 1923.

4. *Est-on obligé de travailler, même quand on est riche ?*

Oui, car la loi de Dieu ne fait pas de distinction entre le riche et le pauvre, et vivre sans rien faire, c'est profiter égoïstement du travail de tous.

5. *Pour le chrétien, le travail n'est-il qu'un châtement ?*

Non, pour le chrétien, le travail est aussi une prière et un moyen de mériter le ciel.

B) VALEUR ET DIGNITÉ DU TRAVAIL

6. *Le travail a-t-il toujours été estimé par les hommes ?*

Non, avant la venue de Notre-Seigneur sur la terre, le travail, surtout le travail manuel, était méprisé et réservé aux esclaves.

7. *Quel exemple Notre-Seigneur a-t-il donné aux hommes ?*

L'exemple d'un travail manuel, obscur et pauvre, accepté avec amour et joie pendant trente ans de sa vie.

8. *Quelle leçon doit-on retenir de cet exemple d'un Dieu ?*

La leçon à retenir, c'est l'estime et le respect du travail, même le plus humble, dès lors qu'il est utile et bien fait.

9. *L'homme, par son travail, rend-il, en plus, service au prochain et à la société ?*

Oui, car il contribue ainsi à mettre sur la terre un peu plus de richesse, de vérité et de bonheur.

10. *Est-il vrai de dire que le travail est une source de dignité et de liberté ?*

Oui, car il associe l'homme à l'œuvre même de Dieu et lui assure en même temps l'empire sur la nature.

C) RÉGIMES DU TRAVAIL

a) Histoire

11. *Qu'appelle-t-on régimes du travail ?*

Ce sont les différentes formes d'organisation du travail à travers les âges.

12. *Quels ont été les principaux régimes du travail ?*

Les principaux régimes du travail sont l'esclavage, le ser-vage et le salariat.

13. *Définissez le régime actuel, le salariat.*

Le salariat est un régime où le-patron paie par un salaire, le plus souvent en argent, le travail que fournit l'ouvrier et se réserve l'objet ou le produit fabriqué par ce dernier.

14. *Que faut-il penser du salariat ?*

C'est un régime bon en soi, mais, pour le juger en pratique, il faut considérer les principes qui l'inspirent.

15. *Les principes chrétiens ont-ils eu sur ce régime une influence heureuse ?*

Oui. L'on constate, en effet, que plus ce régime s'est inspiré des principes chrétiens, plus l'autorité patronale a été respectée, et plus les ouvriers ont été traités avec humanité et justice.

b) Principes d'un juste régime

16. *Quel est le principe fondamental d'une juste organisation du travail ?*

C'est que le travail ne peut et ne doit pas être séparé de la personne humaine du travailleur qui le fournit.

17. *Quelle est la conséquence immédiate de ce principe ?*

Le travailleur ne pouvant et ne devant pas être assimilé à une machine, son travail ne doit pas non plus être considéré simplement comme une marchandise.

18. *Sur quelle vérité se fonde ce principe ?*

Sur cette vérité que l'homme est doué d'une âme immortelle, qu'il a une destinée surnaturelle et un rôle à remplir dans la société.

19. *Que faut-il, en pratique, pour que le régime du travail soit juste ?*

Il faut que le travailleur puisse subvenir aux besoins de son corps, mais sans l'épuiser, et garder, au milieu de ses occupations, le souci de son intelligence à cultiver, de sa famille à élever, de la société à servir, de Dieu à prier.

20. *Le régime actuel remplit-il toutes ces conditions ?*

Non, et c'est pourquoi il est important de travailler à organiser les ouvriers et les patrons en associations professionnelles, « ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite ». (Pie XI, *Divini Redemptoris*, No 53.)

II. — La profession

A) NÉCESSITÉ ET NATURE

21. *Dans le monde du travail, la division des tâches est-elle nécessaire?*

Oui, parce que l'homme ne peut, par ses seuls moyens, se procurer tout ce qui lui est nécessaire pour vivre d'une vie normale.

22. *A quoi correspond, en pratique, cette division des tâches?*

Aux professions: assurer, en effet, une de ces tâches utiles au bien commun, c'est exercer une profession.

23. *Qu'est-ce qu'une profession?*

C'est un groupement intermédiaire entre la famille et l'État, comprenant tous les hommes qui se livrent au même travail.

24. *Combien distingue-t-on de sortes de professions?*

On distingue les professions manuelles ou métiers, les professions industrielles et commerciales, les professions libérales, les fonctions publiques et les vocations supérieures (comme celle du prêtre).

25. *Toutes les professions sont-elles également utiles à la société?*

Non, sont plus utiles les professions qui satisfont à un besoin plus général et nécessaire, ainsi que celles qui satisfont à un besoin plus élevé, même s'il n'est pas éprouvé par tous: ainsi un boulanger est plus utile à la société qu'un pêcheur de perles, et un savant ou un prêtre qu'un simple manœuvre.

B) CHOIX

26. *Est-il important de bien choisir sa profession?*

Oui, car de ce choix peut dépendre notre bonheur temporel et même éternel, ainsi que l'emploi utile de notre vie pour notre famille et pour la société.

27. *Que faut-il faire avant de choisir sa profession?*

Il faut consulter ses goûts et surtout ses aptitudes.

28. *Pourquoi cette consultation est-elle nécessaire?*

Parce que plus tard l'on fera toujours mal et sans goût les choses pour lesquelles l'on n'aura pas de dispositions naturelles, le travail pèsera et l'on trainera l'ennui et le dégoût du métier toute sa vie.

29. *Dans l'exercice de sa profession, quel point ne doit-on pas perdre de vue ?*

On ne doit pas perdre de vue que toute profession n'est pas uniquement un moyen de gagner sa vie, mais possède encore une véritable utilité sociale et constitue le moyen choisi par la Providence pour acquérir la vie éternelle.

30. *Quel est, tout en gagnant sa vie agréablement, le moyen d'être le plus utile à la société ?*

C'est d'avoir l'amour de son métier, de ne pas envier les professions dites supérieures, mais de viser à être supérieur dans sa profession, puisque « c'est l'homme qui honore sa position et non la position qui honore l'homme » (Pasteur).

III. — L'association

A) LE DROIT D'ASSOCIATION

31. *Qu'est-ce que le droit d'association ?*

C'est le pouvoir qu'a tout homme d'unir ses forces à celles de ses semblables, d'une façon constante, dans le but de réaliser une fin commune, licite et honnête.

32. *Sur quoi se fonde ce droit de l'homme ?*

Ce droit se fonde sur la nature même de l'homme, être éminemment sociable.

33. *Quelles raisons poussent l'homme à vivre en société ?*

C'est d'abord une tendance naturelle à rechercher la compagnie de ses semblables et c'est, en plus, le besoin qu'il a de leur société pour sa propre conservation et son perfectionnement personnel.

34. *Que veut-on dire en affirmant que le droit d'association est un droit naturel ?*

On veut dire que ce droit n'est pas une simple concession de la loi civile et humaine, mais qu'il émane de la loi naturelle dont l'auteur est Dieu lui-même.

35. *Quelles sont les trois sociétés naturelles à l'homme ?*

Ce sont la société familiale, la société civile et la société professionnelle.

B) L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

a) Le droit

36. *S'associer entre gens de même profession est-il un droit naturel?*

Oui, ce n'est là qu'une application de ce droit naturel qu'a l'homme de s'unir à ses semblables pour défendre des intérêts communs.

37. *Est-il vrai de dire que la profession constitue une famille spéciale?*

Oui, il existe entre tous les membres de la profession des liens d'une parenté spéciale, et c'est à bon droit que l'on nomme la profession *la grande famille du Travail*.

38. *Quels sont ces liens spéciaux qui existent entre les membres d'une même profession?*

Ces liens spéciaux sont la communauté des intérêts et la communauté des habitudes.

39. *D'où provient cette double communauté?*

La communauté d'intérêts provient du fait que c'est le même travail qui fait vivre tous les membres de la profession, et la communauté d'habitudes s'établit du fait que tous mènent la même vie professionnelle.

40. *L'association est-elle un bienfait pour la profession?*

Oui, un grand bienfait: grâce à l'association, la profession prend corps, elle devient une société vivante, agissant pour la défense des intérêts communs de ses membres.

b) Le fait

41. *L'association professionnelle est-elle un fait universel?*

Oui, on la retrouve dans tous les pays civilisés qui se livrent aux échanges et connaissent la division des tâches et du travail.

42. *A-t-elle existé partout sous la même forme?*

Non, elle a revêtu des formes très diverses, suivant les époques, le milieu social et économique.

43. *Quelle forme le Moyen Age a-t-il connue?*

La forme des corporations ouvrières, qui ont rendu de grands bienfaits aux ouvriers et aux patrons.

44. *Quel a été le sort de ces corporations ?*

On les a détruites au lieu de les réformer et on ne les a remplacées par rien, aussi les ouvriers tombèrent-ils rapidement dans un état d'impuissance et de misère.

45. *Quelles associations les ouvriers modernes ont-ils instituées pour se protéger ?*

Pour se protéger les ouvriers modernes ont institué les syndicats, accomplissant ainsi le premier pas vers l'organisation de la profession tout entière par l'établissement d'un régime corporatif adapté au temps présent ¹.

Chapitre deuxième

La nature du syndicat

I. — Définition et caractères du syndicat

46. *Qu'est-ce qu'un syndicat ?*

C'est une association formée entre les membres d'une même profession dans le but de défendre et de promouvoir leurs intérêts communs.

47. *Quels sont les caractères de cette association ?*

L'association syndicale doit être libre, organisée et permanente.

48. *De quelle liberté s'agit-il ici ?*

De la liberté pour tous les membres d'entrer ou de sortir à leur gré de l'association, et de la liberté pour l'association de se donner les règlements qui lui conviennent.

49. *Que veut-on dire par association organisée ?*

L'on veut dire que le syndicat doit avoir des chefs pour le diriger et pour le représenter, soit auprès d'autres associations, soit auprès des autorités publiques.

50. *Pourquoi le syndicat doit-il être permanent ?*

Pour pouvoir mieux remplir son rôle en suivant constamment l'évolution des faits et en agissant toutes les fois que l'occasion s'en présente, choses que ne pourrait faire un groupement de circonstance.

1. Cf. *Catéchisme de l'organisation corporative*, par le P. Richard Arès, s. J., nos 289-290 de la collection de l'École Sociale Populaire.

II. — Espèces de syndicats

A) SYNDICATS PATRONAUX

51. *Qu'est-ce qu'un syndicat patronal?*

C'est une association formée entre les patrons et employeurs d'une même profession en vue d'étudier les moyens de protéger et de promouvoir leurs intérêts communs.

52. *Quelle différence y a-t-il entre syndicat et profession?*

Le syndicat n'est qu'une partie organisée de ce grand tout qu'est la profession, laquelle peut grouper plusieurs syndicats, soit de patrons, soit de techniciens, soit d'ouvriers.

53. *Quelle est la grande utilité des syndicats patronaux?*

En plus de défendre les intérêts des patrons, ces syndicats, une fois constitués, ouvrent la voie à l'organisation de la profession tout entière sur une base de justice et d'ordre.

54. *Quelles sont les deux premières conditions pour qu'une profession à base syndicale soit organisée?*

Il faut au moins 1° qu'il existe et des syndicats ouvriers et des syndicats patronaux, et 2° que ces deux syndicats soient reliés entre eux par un organisme commun, appelé soit *Commission mixte*, soit *Comité conjoint*.

55. *Est-il à souhaiter que se multiplient les syndicats patronaux?*

Oui, il faut qu'il y ait de moins en moins de patrons isolés, de « sauvages », qui refusent de faire partie des associations patronales de leur profession, et en rendent ainsi l'organisation difficile, sinon impossible.

B) SYNDICATS OUVRIERS

a) *Nécessité particulière*

56. *S'unir est-il plus nécessaire pour les ouvriers que pour les patrons?*

Oui. Les patrons peuvent en effet se défendre grâce à leur richesse; tandis que les ouvriers, isolés, sont aujourd'hui à la merci de tous les exploiters.

57. *Quel fait moderne a rendu nécessaire le syndicat ouvrier ?*

Le syndicat ouvrier est devenu nécessaire, de nos jours, à cause du développement de la grande industrie et du salariat.

58. *Quelle a été la conséquence de ce développement ?*

Le salarié ne peut plus, dans la grande industrie moderne, discuter librement et sur un pied d'égalité les conditions de travail avec le ou les patrons: très souvent c'est à prendre ou à laisser.

59. *Quelle a été la grande victime de cette désorganisation ouvrière ?*

C'est la famille qui en a été la grande victime: à cause des salaires trop bas, le nombre des enfants a été limité, la mère a dû quitter le foyer et l'éducation des enfants a été négligée.

60. *Quelle amélioration le syndicat peut-il procurer aux ouvriers ?*

Grâce au syndicat, les ouvriers peuvent obtenir des conditions de travail plus stables, des salaires plus convenables, permettant à leur femme de rester à la maison pour élever en paix leurs enfants.

b) Conditions d'efficacité

61. *Quelles sont les conditions pour qu'un syndicat soit sainement efficace ?*

Trois conditions sont requises: une bonne doctrine, de l'entente entre les membres et des ressources pécuniaires.

62. *A quoi peut-on comparer un syndicat qui n'est basé sur aucune doctrine ou qui l'est sur une doctrine erronée ?*

Un syndicat sans doctrine peut se comparer à une arme entre les mains d'un fou, et un syndicat basé sur une fausse doctrine, à l'arme redoutable du malfaiteur.

63. *Quelle heureuse influence une bonne doctrine peut-elle avoir sur le syndicat ?*

Une bonne doctrine fait du syndicat le défenseur de l'ordre, qui met chacun à sa place, le promoteur de la justice, qui donne à chacun son dû, et l'inspirateur de la charité, qui défend les faibles et les opprimés.

64. *L'union entre les syndiqués est-elle indispensable?*

Oui, c'est la condition du succès de l'action syndicale: dans le syndicat ouvrier, plus que partout ailleurs, c'est l'union qui fait la force.

65. *Qu'appelle-t-on cotisations syndicales et à quoi servent-elles?*

Les cotisations syndicales, ce sont les sommes que chaque ouvrier est obligé de verser chaque mois ou chaque année; elles servent à faire vivre le syndicat et à assurer les services qu'il rend à ses membres.

c) **But**

66. *Quel est le but du syndicat ouvrier?*

C'est la défense et l'amélioration des intérêts de ses membres, c'est-à-dire, suivant la déclaration de Léon XIII, « l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune... et le perfectionnement moral et religieux ».

67. *Qu'entend-on par accroissement des biens du corps?*

On entend par là plus d'hygiène, de sécurité, d'humanité dans le travail, ainsi que plus de repos et de loisir assurés.

68. *Et par accroissement des biens de l'esprit?*

On entend par là de plus grandes facilités pour étudier, se distraire, vivre de la vie de famille, se donner la culture morale et religieuse indispensable, et remplir ses devoirs de citoyen et de chrétien.

69. *Et par accroissement des biens de la fortune?*

On entend par ces mots: plus de justice dans le contrat de travail, une augmentation équitable des salaires, une protection plus efficace de l'épargne ouvrière, une sécurité plus grande en temps de malheurs imprévus et une accession plus facile à la propriété.

70. *En quoi doit surtout consister le perfectionnement moral et religieux des ouvriers syndiqués?*

Dans la connaissance et la pratique progressives des principes de justice et de charité enseignés par le Christ et l'Église, et rappelés avec tant de force par les encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XI.

d) **Avantages**

71. *Quel est le premier avantage que le syndicat confère aux ouvriers ?*

C'est la force pour discuter, librement et sur un pied d'égalité, le contrat de travail avec le patron.

72. *Quel est le grand avantage moral du syndicat ouvrier ?*

C'est d'inculquer aux membres l'esprit de solidarité et de fraternité, le désir de l'entraide mutuelle, la confiance en eux-mêmes et la fierté de se conduire par eux-mêmes.

73. *Au point de vue intellectuel, quel avantage procure-t-il ?*

Il permet aux ouvriers d'étudier en commun toutes les questions qui se rapportent à leur métier, il organise aussi des cours, des écoles professionnelles et souvent édite un journal professionnel.

74. *Le syndicat ouvrier a-t-il quelque influence sur la législation sociale ?*

Le syndicat ouvrier est consulté sur les lois qui le concernent et souvent il est chargé de les faire appliquer justement.

75. *Et au point de vue simplement matériel ?*

Le syndicat organise des bourses de travail, des bureaux de placement, des caisses de chômage, d'assurance, de secours en cas de maladie, d'accident, de décès, etc.

Chapitre troisième

Le rôle du syndicat

I. — Réglementation des rapports professionnels

A) DES RAPPORTS PROFESSIONNELS EN GÉNÉRAL

76. *La classe ouvrière et la classe patronale ont-elles des intérêts communs ?*

Oui, elles appartiennent à la même profession et leur sort est lié intimement au sort de l'industrie qui les fait vivre toutes les deux.

77. *Est-il vrai alors que ces deux classes soient ennemies l'une de l'autre?*

Non, c'est une grande erreur économique et sociale qui ne peut aboutir qu'à un désastre: la ruine et des ouvriers et des patrons.

78. *Quelle est la condition nécessaire d'entente entre ces deux classes?*

C'est le respect des droits des ouvriers par les patrons et le respect des droits des patrons par les ouvriers.

79. *Ouvriers et patrons ont-ils cependant des intérêts opposés?*

Oui, l'ouvrier a intérêt à fournir son travail au plus haut prix, tandis que le patron a intérêt à se le procurer au plus bas prix.

80. *Quel est le meilleur moyen de concilier ces intérêts opposés?*

C'est la rencontre mutuelle des deux classes ou de leurs délégués pour discuter ces intérêts et établir un juste contrat de travail.

B) DES ENTENTES COLLECTIVES: LE CONTRAT DE TRAVAIL

a) Nature et importance

81. *Qu'est-ce que le contrat de travail?*

C'est un contrat par lequel l'employé, l'ouvrier, met, dans certaines conditions déterminées, sa force de travail, son activité, au service d'un patron ou employeur, en échange d'une rémunération appelée salaire, traitement, etc.

82. *Quelle est la condition nécessaire à la validité du contrat?*

C'est la liberté: ainsi un contrat de travail imposé par violence ou nécessité ou extorqué par le patron à l'ignorance de l'ouvrier serait sans valeur.

83. *Y a-t-il égalité entre patrons et ouvriers au moment du contrat?*

En fait, par suite des circonstances extérieures, il n'y a pas toujours égalité; mais, *en droit*, tant que le contrat de travail est en discussion, patrons et ouvriers sont et doivent traiter sur un pied d'égalité.

84. *Le contrat de travail est-il une question importante et pour l'ouvrier et pour le patron ?*

Oui, c'est une question sérieuse et grave: pour l'ouvrier, le pain de sa famille, son bonheur quotidien, la retraite de ses vieux jours peuvent en dépendre; et pour le patron, c'est la prospérité de son industrie, sa fortune personnelle qui peuvent être en jeu.

85. *Quel pourrait être le bienfait d'un juste contrat loyalement passé et observé par les deux côtés ?*

Un tel contrat supprimerait la plupart des causes d'inquiétude, de mécontentement, de désordre, qui troublent et empoisonnent si souvent la vie de l'ouvrier.

b) **Formes**

86. *Quelles sont les deux formes principales du contrat de travail ?*

Ce sont: le contrat *individuel* discuté et conclu personnellement entre l'employeur et l'employé, et le contrat *collectif* en usage surtout dans la grande industrie.

87. *Quel est le grand inconvénient du contrat individuel ?*

Le contrat individuel, surtout dans la grande industrie, a le grand inconvénient de placer l'ouvrier dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis du patron.

88. *Qu'appelle-t-on contrat collectif ?*

C'est un accord conclu au nom d'un patron ou d'une association patronale et d'une ou plusieurs organisations ouvrières, pour fixer les conditions du travail dans un atelier, un métier ou une profession.

89. *Quels sont les avantages du contrat collectif ?*

Le contrat collectif assure aux travailleurs plus de liberté et de force pour revendiquer leurs droits, supprime les causes de conflit, facilite la marche de l'industrie, bref est un instrument de justice, de stabilité et de concorde.

90. *Le contrat collectif exige-t-il l'existence des syndicats ?*

Il exige l'existence au moins des syndicats ouvriers et il appelle, pour donner sa pleine efficacité, l'existence des syndicats patronaux.

c) **Objet**

91. *Quel est l'objet d'un juste contrat de travail?*

C'est d'assurer aux patrons un travail consciencieux et aux ouvriers de justes conditions de travail et spécialement le juste salaire.

92. *Qu'appelle-t-on justes conditions de travail?*

Ce sont des conditions de travail qui assurent une durée raisonnable de labeur par jour et par semaine, en même temps que la sécurité matérielle et la sécurité morale du travailleur.

93. *Qu'est-ce que le salaire?*

C'est la part de l'ouvrier sur le produit du travail.

94. *Quelles considérations interviennent dans la fixation du juste salaire?*

Trois considérations interviennent: la subsistance de l'ouvrier et de sa famille, la situation de l'entreprise et les exigences du bien commun de la société.

95. *Pour fixer le juste salaire, est-il préférable que la profession soit organisée?*

Oui, cette fixation ne peut se faire que par une entente cordiale et intelligente, établie entre les ouvriers et les patrons, non seulement d'une usine, d'une ville, mais d'une région entière, même de tout le pays.

d) **La Commission mixte ou Comité conjoint**

96. *Qui se charge d'ordinaire d'établir le contrat collectif?*

Cette charge revient d'ordinaire à la Commission mixte, que nous appelons, chez nous, Comité conjoint ou paritaire.

97. *Qu'appelle-t-on Comité conjoint?*

C'est la réunion des représentants des patrons et des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers appartenant à une même profession et se rencontrant pour régler leurs rapports mutuels.

98. *Quel est le rôle du Comité conjoint?*

Il sert de perpétuel trait d'union entre les deux classes, il rédige et tient à jour les contrats collectifs, et il est l'organe pacificateur par excellence.

99. *Faut-il encourager la formation des Comités conjoints ?*

Oui, car dans ces comités les deux classes apprennent à se mieux connaître, à mieux comprendre leurs difficultés et à mieux harmoniser leurs intérêts communs.

100. *Les syndicats sont-ils nécessaires au bon fonctionnement des Comités conjoints ?*

Oui, les syndicats sont nécessaires pour permettre de préparer et de mettre en exécution les règlements contenus dans les contrats collectifs.

C) DES CONFLITS COLLECTIFS: LA GRÈVE

a) Nature et légitimité

101. *Qu'est-ce que la grève ?*

C'est l'interruption concertée du travail dans le but de peser sur la volonté du patron et de l'obliger à consentir certaines améliorations dans les conditions de travail.

102. *Le droit de grève est-il légitime ?*

Le droit de grève est légitime parce que c'est souvent le seul moyen que possèdent les travailleurs pour s'assurer d'équitable conditions d'emploi et la sauvegarde de leurs légitimes intérêts.

103. *A quoi peut-on comparer la grève ?*

On peut comparer la grève à la guerre puisque, dans l'une comme dans l'autre, on recourt à la contrainte pour défendre et faire triompher ses revendications.

104. *Que faut-il pour que la grève soit permise ?*

Pour que la grève, tout comme la guerre, soit permise, il faut: 1° une raison juste et grave, 2° des chances sérieuses de succès, 3° l'épuisement préalable de tous les moyens de conciliation.

105. *Dans les grèves, l'emploi de la violence est-il permis ?*

Non, la violence n'est permise ni contre les personnes, ni contre les choses, parce qu'il n'est jamais permis de faire le mal, même pour procurer le bien.

b) **Appréciation et remèdes**

106. *Comment, en règle générale, faut-il regarder la grève?*

Comme un fléau que tous, patrons comme ouvriers, doivent avoir intérêt à prévenir.

107. *Quels sont les inconvénients de la grève?*

La grève provoque de longs chômages, jette la misère dans bien des foyers, arrête la production et les affaires, appauvrit tout le monde et soulève des haines sociales d'où naissent parfois des conflits sanglants.

108. *Qu'est-ce qui rend, en certains cas, la grève inévitable de nos jours?*

C'est le désordre, l'inorganisation régnant actuellement dans le monde du travail.

109. *Quel est le remède le plus efficace à ce triste état de choses?*

Le meilleur remède serait l'organisation complète de la profession; en attendant, le mieux est que les patrons et les ouvriers passent entre eux des contrats collectifs et instituent des Comités conjoints.

110. *Quel est l'avantage et le rôle du Comité conjoint en cas de grève?*

Le Comité conjoint, composé dans une juste proportion de patrons et d'ouvriers, forme un tribunal aussi compétent et aussi impartial que possible, pour servir d'arbitre dans les différends et trouver les plus sages moyens de conciliation.

II. — Organisation des services syndicaux

A) ŒUVRES PROFESSIONNELLES

111. *Quels sont les principaux services professionnels organisés par les syndicats?*

Les principaux services professionnels sont le service de placement et le service de l'enseignement professionnel ou de l'apprentissage.

112. *Qu'entendez-vous par placement professionnel?*

On entend par là un service syndical qui centralise les offres et demandes d'emploi, et met en rapport les employeurs cherchant des employés et les employés cherchant un emploi.

113. *Qu'est-ce que le service de l'enseignement professionnel?*

C'est le service qui a pour but, au moyen de leçons pratiques et de cours techniques, de former les apprentis et d'augmenter chez les syndiqués adultes la capacité professionnelle.

114. *Est-il important pour les syndiqués d'avoir une bonne formation professionnelle?*

C'est très important, car plus ils seront capables et habiles, plus ils rendront de services à leur industrie, donc aux camarades, à la société et au pays.

115. *Quelle autre formation doit s'ajouter à cette dernière?*

C'est la formation morale, indispensable à la constitution d'une élite ouvrière éclairée, capable de discuter avec les patrons et de régler avec eux, dans l'intérêt des masses, toutes les questions du travail.

B) ŒUVRES ANNEXES

116. *Quelles sont les principales œuvres annexes constituées par les syndicats?*

Ce sont les mutualités et les coopératives.

117. *Qu'entend-on par mutualité?*

On entend par là l'organisation d'associations de prévoyance qui, au moyen des cotisations de leurs membres, assurent des secours en cas de maladie, en cas de chômage, en cas de décès, etc.

118. *Pourquoi la mutualité doit-elle être encouragée?*

Pour les secours qu'elle apporte aux syndiqués d'abord, mais surtout parce qu'elle développe l'esprit de prévoyance et d'épargne, l'esprit de solidarité et de charité en démontrant que le sacrifice annuel d'une légère cotisation apporte secours et réconfort à des frères de travail dans le besoin.

119. *Qu'entendez-vous par coopérative?*

On entend par là l'organisation de sociétés de producteurs ou de consommateurs qui s'unissent et s'organisent de manière à se passer des intermédiaires, et ainsi à bénéficier de leur profit.

120. *Quelles sont les principales sortes de coopératives?*

Les principales sortes de coopératives sont: la coopérative de consommation où l'on se passe du marchand détaillant, la coopérative de production où l'on se passe du patron, la coopérative de crédit où l'on se passe du banquier.

La vie morale du syndicat

I. — La conscience professionnelle

A) NATURE ET QUALITÉS

121. Qu'est-ce que la conscience ?

C'est cette voix intérieure, écho de la voix de Dieu, qui nous pousse au devoir, nous encourage, nous félicite, nous fait aussi des reproches et nous juge.

122. Qu'est-ce que la conscience professionnelle ?

C'est la même conscience que nous appelons « professionnelle » quand elle nous apprend à remplir avec application, avec honnêteté, avec fidélité, les devoirs spéciaux que nous impose notre profession.

123. La conscience professionnelle est-elle indispensable ?

Oui, car rien, chez l'homme intelligent et libre, ne peut la remplacer : gendarmes, prison, amendes, ou bien récompenses, cadeaux, décorations peuvent aider à bien faire, mais si la conscience professionnelle est absente, ou se tait, rien de tout cela ne sera suffisant.

124. Quelles sont les qualités d'une bonne conscience professionnelle ?

Une bonne conscience professionnelle doit être droite et savoir parler clair et ferme ; pour cela, il faut qu'elle soit fortement éclairée et qu'elle reste vigilante.

125. Quelle est la meilleure garantie de la droiture de conscience ?

C'est la croyance en Dieu et en sa justice.

B) SES ENSEIGNEMENTS

126. Quelles sont les vertus professionnelles en baisse de nos jours ?

Ce sont surtout les deux vertus suivantes : l'honnêteté professionnelle, la fierté et le goût du bon travail.

127. Comment peut-on manquer à l'honnêteté professionnelle ?

En trompant sur la qualité des matières employées ou vendues, en ne payant pas le salaire dû en justice, en gaspillant le temps, en gâchant les matières, sabotant l'ouvrage, n'ayant que le souci d'en faire le moins possible, etc.

128. *Qu'entend-on par fierté et goût du bon travail ?*

On entend par là l'amour du métier, le goût, la fierté du « bien faire », comme on l'avait autrefois alors que chacun se piquait d'être consciencieux et droit, tandis qu'aujourd'hui on a souci avant tout de gagner plus que les autres.

129. *Le goût du bon travail est-il inconciliable avec l'emploi de la machine ?*

Non certes, et celui qui a l'amour et tient à l'honneur de sa propre profession peut toujours, s'il le veut, mettre de son âme dans son travail et être autre chose que le servant de sa machine.

130. *Comment agit l'ouvrier vraiment consciencieux ?*

Il vise toujours à devenir plus compétent, plus habile dans sa profession, à donner à tous l'exemple du travail probe, sérieux, loyal, à faire largement, courageusement, son devoir professionnel.

II. — Le respect du contrat de travail

131. *Le contrat de travail oblige-t-il en conscience ?*

Oui, patrons et ouvriers sont obligés en conscience, sous peine de faute, de respecter les clauses du contrat de travail, qu'il soit individuel ou collectif.

132. *Quelle autre raison doit pousser l'ouvrier à tenir ses engagements ?*

C'est le souci de la solidarité mutuelle: les manquements individuels rendent à peu près impossible tout contrat nouveau dans l'avenir et préparent la désorganisation de l'industrie.

133. *Que faut-il pour que le contrat oblige en conscience ?*

Il faut qu'il soit conforme à la justice, c'est-à-dire qu'il sauvegarde les droits légitimes du patron et qu'il n'exige de l'ouvrier rien qui soit contraire à ses droits et à sa dignité de chrétien.

134. *Quelles sont les principales obligations du patron envers ses ouvriers ?*

Le patron doit respecter: 1° la *personne physique* de ses ouvriers dans les formes et conditions de travail qu'il leur impose; 2° leur *personne intellectuelle et morale* dans les mœurs et coutumes de l'atelier; 3° la *justice* dans le payement du salaire convenable.

135. *Quelles sont les principales obligations de l'ouvrier envers son patron ?*

L'ouvrier doit à son patron: 1° l'exécution des ordres en ce qui concerne le travail; 2° la conscience dans le travail accompli, sans perte de temps, sans négligence et sans gaspillage; 3° le respect des biens et de la personne de son patron.

III. — L'esprit syndical

136. *Qu'entend-on par esprit syndical ?*

On entend par là une intelligence prompte à percevoir la valeur et le rôle important du syndicat et à agir, en conséquence, toujours en fonction du bien de tout le syndicat ouvrier.

137. *Quelles sont les qualités de l'esprit syndical ?*

L'esprit syndical doit être un esprit de famille, de sacrifice, d'union et d'amour, d'apostolat et de confiance dans l'avenir.

138. *Le sens social est-il nécessaire au bon syndiqué ?*

Oui, le sens social, qui est le sens de l'intérêt général, le sens de la solidarité des intérêts, est absolument nécessaire au syndiqué qui comprend son devoir.

139. *Qu'est-ce qu'un individualiste ?*

C'est un égoïste qui ne pense qu'à ses intérêts personnels, ignore les autres et ne veut pas comprendre que l'union fait la force.

140. *Pourquoi sommes-nous tous solidaires les uns des autres ?*

Parce que nous faisons tous partie du même corps social et que nos actes exercent une influence bonne ou mauvaise sur la vie, sur le bonheur, sur la santé, la moralité et même le salut de notre prochain.

IV. — Devoirs envers le syndicat

A) DEVOIRS DES OUVRIERS

141. *Quel est le premier devoir des ouvriers envers le syndicat ?*

C'est d'adhérer au syndicat de leur profession: ils doivent le faire s'ils ne veulent pas se conduire en égoïstes qui profitent du travail et de la peine des autres.

142. *Quels sont les principaux devoirs du bon syndiqué envers son syndicat ?*

Le bon syndiqué doit payer ses cotisations, assister aux réunions, observer la discipline, participer au travail syndical, s'instruire de ses devoirs et connaître la doctrine sociale de l'Église.

143. *Et dans sa manière d'agir, quel point doit-il particulièrement surveiller ?*

Il doit surtout s'efforcer de garder intact l'honneur syndical, et si l'association ouvrière est catholique, il veillera à ce que sa conduite soit d'accord avec les principes et les exigences de sa foi.

144. *Quels sont les devoirs du bon syndiqué à l'atelier ?*

Il doit respecter le contrat de travail, aimer le travail honnête et bien fait, observer les lois ouvrières, pratiquer les règles de la sobriété et faire respecter la morale et la religion.

145. *Et vis-à-vis des autres membres du syndicat ?*

Il doit les regarder comme des frères, être prêt à défendre leurs droits, les aider en cas de besoin, donner le bon exemple aux plus jeunes et s'efforcer de former chez eux la conscience professionnelle.

B) DEVOIRS DES PATRONS

146. *Quel est le premier devoir des patrons ?*

C'est précisément la connaissance de leurs devoirs, et, s'ils sont catholiques, la connaissance et la pratique de la doctrine sociale de l'Église.

147. *Les patrons ont-ils des devoirs envers leur propre profession ?*

Oui, les patrons doivent considérer leur profession comme un service social et une œuvre morale et ils doivent, en plus, travailler à l'organiser.

148. *Qu'est-ce que considérer sa profession comme un service social et une œuvre morale ?*

C'est orienter ses activités professionnelles, non seulement d'après ses propres intérêts, mais encore d'après les exigences du bien commun de la société, les préceptes de la morale et les directives de l'Église.

149. *Quel est, de la part des patrons, le premier pas à faire pour organiser leur profession ?*

Pour les patrons, le premier pas à faire, c'est de s'organiser en syndicats patronaux.

150. *Le patron peut-il s'opposer au syndicat ouvrier ?*

Le patron ne peut pas, n'a pas le droit de s'opposer au syndicat ouvrier, il doit au contraire faciliter à ses employés leur organisation en syndicat, pourvu que ce syndicat soit basé sur des principes chrétiens.

Chapitre cinquième

L'Église et le syndicalisme

I. — Les encouragements de l'Église

151. *Pourquoi l'Église intervient-elle sur le terrain économique et social ?*

Parce que « c'est précisément sur ce terrain que le salut des âmes est en péril » (Benoît XV).

152. *L'Église est-elle en faveur du syndicalisme ?*

Oui, l'Église est en faveur du syndicalisme: « Le cœur du Pape, disait Benoît XV, est avec ceux qui organisent des syndicats et avec ceux qui en font partie. »

153. *L'Église reconnaît-elle le droit de constituer des syndicats ?*

« L'Église reconnaît et affirme le droit des patrons et des ouvriers de constituer des associations syndicales, et y voit un moyen efficace pour la solution de la question sociale ¹. »

154. *L'Église estime-t-elle nécessaire de créer des associations syndicales ?*

« L'Église, dans l'état actuel des choses, estime moralement nécessaire la constitution de telles associations syndicales. »

155. *Que signifie « moralement nécessaire » ?*

Ces mots signifient qu'il serait très difficile, de nos jours, sans associations syndicales, de pourvoir efficacement à la défense des intérêts professionnels et à la sauvegarde de la foi et de la morale dans le monde du travail.

1. Les citations sans référence de ce chapitre renvoient à la *Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart*, 5 juin 1929.

II. — Les exigences catholiques de l'Église

A) AU SUJET DES PRINCIPES

156. *Quelle est la volonté de l'Église au sujet des principes qui doivent guider le syndicat ?*

« L'Église veut que les associations syndicales soient établies et réglées selon les principes de la foi et de la morale chrétienne. »

157. *Quelle est la raison de cette volonté de l'Église ?*

La raison, c'est que tout patron ou ouvrier chrétien doit conformer aux exigences de la loi morale chrétienne toutes les manifestations de son activité professionnelle, et, pour cela, il faut que le syndicat auquel il adhère possède une âme chrétienne.

158. *Sur quoi se fonde la neutralité religieuse en matière syndicale ?*

Sur le principe que toutes les religions se valent, et qu'elles n'ont pas d'affaire à intervenir dans un domaine purement économique et social.

159. *Que faut-il penser de ce principe ?*

« C'est un principe extrêmement dangereux: un catholique ne peut admettre que toutes les religions se valent. » (Les évêques canadiens.)

160. *Que faut-il penser, en fait, de la neutralité religieuse ?*

En fait, c'est un leurre et un trompe-l'œil: « Les sociétés neutres sont rarement inoffensives et causent presque toujours de graves préjudices aux catholiques qui s'y enrôlent. » (Les évêques canadiens.)

B) AU SUJET DES MEMBRES

161. *Quelle est la volonté de l'Église au sujet des membres des associations catholiques ?*

« L'Église veut que les associations syndicales suscitées par des catholiques pour des catholiques, se constituent entre catholiques. »

162. *Peut-on, en pays catholiques, favoriser les associations composées de catholiques et de non-catholiques ?*

Non, « ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon » (Pie X).

163. *Ces associations seraient-elles un danger pour la foi des catholiques ?*

Oui, « c'est incontestablement à de graves périls que les associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et préceptes de l'Église catholique » (Pie X).

164. *L'Église admet-elle une restriction à son principe de l'union des catholiques entre eux ?*

Oui, elle admet que parfois « des nécessités particulières puissent obliger à agir différemment », surtout dans des pays où les catholiques sont en minorité.

165. *A quelle condition les catholiques de ces pays peuvent-ils s'affilier à des syndicats non catholiques ?*

A la condition que ces syndicats « s'abstiennent de toute théorie et de tout acte ne concordant pas avec les enseignements et les ordres de l'Église » (Pie X). Aussi est-ce l'épiscopat qui doit juger de l'opportunité d'une telle affiliation.

III. — Les exigences sociales de l'Église

166. *Quelle est la volonté de l'Église au point de vue social ?*

« L'Église veut que les associations syndicales soient des instruments de concorde et de paix. »

167. *Quel exemple doivent donner les syndicats catholiques d'ouvriers et de patrons ?*

« L'exemple de cette collaboration des classes que demande la morale qu'ils professent. »

168. *Quel est le meilleur moyen pratique pour maintenir la paix entre patrons et ouvriers ?*

C'est l'établissement « d'une commission mixte permanente qui aurait pour mission de traiter, dans des réunions périodiques, des intérêts communs » (Pie X).

169. *Que pourrait obtenir cette commission mixte ?*

Elle pourrait obtenir que les syndicats soient, « non des organismes de lutte, mais des moyens de mutuelle compréhension, de discussion bienveillante et de pacification ».

170. *Quelle tâche les syndicats catholiques doivent-ils, en plus, se donner au point de vue professionnel?*

Les syndicats catholiques doivent « se donner pour tâche de frayer la voie à ces organismes meilleurs, à ces groupements corporatifs » seuls aptes à « faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité » (Pie XI) ¹.

Chapitre sixième

Le syndicalisme au Canada

I. — Les formes diverses de syndicats

171. *Comment se divisent, au point de vue légal, les syndicats canadiens?*

En syndicats reconnus ou de droit et en syndicats non reconnus ou de fait, selon qu'ils possèdent une existence reconnue par la loi ou seulement tolérée par l'État.

172. *Doit-on réclamer l'existence légale pour tout syndicat?*

Oui, car cette existence légale est une garantie d'ordre et de sécurité pour les ouvriers, pour l'industriel et pour la société elle-même.

173. *Au point de vue religieux, comment se divisent nos syndicats?*

En syndicats catholiques et en syndicats neutres. Les premiers se constituent entre catholiques, possèdent un aumônier comme aviseur moral et soumettent leurs activités aux principes de morale sociale de l'Église; les seconds n'ont aucune de ces trois caractéristiques.

174. *Au point de vue national, comment se divisent-ils?*

En syndicats nationaux et en syndicats internationaux, selon qu'ils sont indépendants ou non de tout groupement syndical étranger.

1. Cf. *Catéchisme de l'organisation corporative*, par le P. Richard Arès, S. J., nos 289-290 de la collection de l'École Sociale Populaire.

175. *Quels sont les principaux groupements syndicaux du Canada?*

Ce sont: 1° les *Unions internationales*, dont l'ensemble constitue le *Congrès des Métiers et du Travail du Canada*, et qui appartiennent à la Fédération américaine du Travail; 2° le *Congrès canadien du Travail* et la *Fédération canadienne du Travail*, deux groupes distincts, représentants de l'élément national et neutre; 3° la *Confédération des Travailleurs catholiques du Canada*, représentant de l'élément national et catholique.

II. — Les syndicats catholiques et nationaux

A) ORGANISATION

a) Éléments religieux et professionnel

176. *Résumez, en quelques mots, l'histoire des syndicats catholiques?*

En 1907, à Chicoutimi, Mgr Lapointe fonde la première union ouvrière catholique, puis peu à peu surgissent dans les principales villes des unions semblables qui se groupent ensemble à Hull, en 1921, pour fonder la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, appelée communément la C. T. C. C.

177. *Quel est le but de la C. T. C. C.?*

C'est de « défendre et de développer en commun les intérêts professionnels, économiques, patriotiques et religieux des travailleurs catholiques du Canada » (Constitutions, art. 1).

178. *Qu'appelle-t-on « Conseil central »?*

C'est l'organisme qui groupe tous les syndicats d'une ville ou d'une région: le Conseil central de Montréal.

179. *Qu'appelle-t-on « Fédération »?*

C'est l'ensemble des syndicats de travailleurs exerçant la même profession, ou appartenant à un même type d'industrie: la Fédération du Textile.

180. *Qu'appelle-t-on « Confédération »?*

C'est une organisation interprofessionnelle réunissant tous les groupements syndicaux: Fédérations, Conseils, etc.

b) **Élément national**

181. *Comment se définit la C.T.C.C. au point de vue national?*

« La C. T. C. C. est une organisation essentiellement canadienne. » (Constitutions, art. 1.)

182. *Pourquoi des syndicats nationaux?*

« Parce que la plupart des ouvriers canadiens sont opposés à la domination du travail syndiqué canadien par le travail syndiqué américain. » (*Ibid.*)

183. *Comment la C. T. C. C. qualifie-t-elle la domination du travail canadien par l'étranger?*

« C'est un non-sens, une faute économique, une abdication nationale et un danger politique que d'avoir au Canada des syndicats relevant d'un centre étranger qui n'a ni nos lois, ni nos coutumes, ni notre mentalité, ni les mêmes problèmes que nous. » (*Ibid.*)

184. *Comment veut-elle le travail syndiqué canadien?*

Elle le veut affranchi de toute tutelle étrangère, pour qu'il puisse « régler seul ses propres affaires et ne pas se noyer dans une masse syndicale où ses initiatives sont impuissantes, sa volonté inefficace et sa vie propre impossible » (*Ibid.*)

185. *A quoi veut-elle s'employer à ce sujet?*

« Elle veut s'employer à faire cesser cette situation humiliante du travail organisé du Canada, le seul au monde qui refuse l'indépendance et accepte une tutelle qui, loin de lui être bienfaisante, lui est surtout nuisible. » (*Ibid.*)

B) RÉSULTATS OBTENUS

186. *Les syndicats catholiques sont-ils en mesure de protéger les intérêts de leurs membres?*

Oui, ils le sont, et ils le seraient bien davantage s'ils recevaient de la part de tous les catholiques l'encouragement qu'ils méritent.

187. *Quels résultats ont-ils obtenus au point de vue matériel?*

Ils ont réussi à obtenir des salaires plus raisonnables, des conditions de travail plus humaines et à instituer des assurances, des coopératives, des caisses populaires, etc.

188. *Ont-ils eu quelque influence sur la législation sociale ?*

La plupart des lois visant à améliorer la situation de l'ouvrier sont dues à leur initiative et à leurs demandes réitérées.

189. *Quelle a été leur influence au point de vue national ?*

Ils ont contribué à relever la fierté nationale de nos travailleurs, à empêcher l'exportation de nos capitaux à l'étranger et à préparer un ordre social adapté à nos besoins et à notre mentalité.

190. *Quel a été leur avantage au point de vue religieux ?*

Ils ont préservé la foi de nos ouvriers en les empêchant de se joindre aux unions neutres, ils ont fortifié leurs convictions religieuses et sociales et contribué à leur perfectionnement moral.

C) DEVOIRS QUI S'IMPOSENT

a) Devoirs des ouvriers

191. *Quel est l'un des premiers devoirs de nos ouvriers catholiques ?*

C'est d'entrer résolument dans le mouvement syndical catholique, afin d'en faire une force pour la défense de la justice, de l'ordre social et de la patrie.

192. *Ont-ils de pressants motifs de s'affilier aux syndicats catholiques ?*

Oui, s'affilier aux syndicats catholiques, c'est obéir aux directives de l'Église, c'est travailler à la paix sociale, c'est protéger le plus efficacement leurs intérêts tant matériels que spirituels.

193. *Pourquoi les syndicats catholiques sont-ils les seuls à pouvoir travailler efficacement à la paix sociale ?*

Parce qu'ils sont les seuls à présenter un programme constructif qui ne se borne pas à une augmentation factice des salaires, mais vise à une organisation stable et juste de la profession tout entière.

194. *Dans la province de Québec, est-il permis à l'ouvrier catholique de préférer l'union neutre au syndical catholique ?*

Non, à moins qu'en laissant l'union neutre pour le syndicat catholique, il subisse un grave dommage, par exemple, la perte de l'unique position possible pour lui.

195. *Même en ce cas, quelle autre condition est requise?*

Même en ce cas, il faut que le fait d'appartenir à une union neutre n'expose ni sa foi, ni son respect pour l'Église et ses ministres.

b) Devoirs des autres classes de la société

196. *Les autres classes ont-elles des devoirs envers les syndicats catholiques?*

Oui, elles ont le devoir d'aider et de favoriser les syndicats catholiques, si elles veulent obéir aux directives de l'Église et protéger efficacement leurs intérêts.

197. *Pourquoi, en particulier, tous les catholiques doivent-ils aider les syndicats catholiques?*

Parce que les syndicats catholiques constituent, à l'heure actuelle, par leur esprit chrétien et leur conception de la société et des rapports entre le capital et le travail, la digue la plus puissante dressée contre le communisme.

198. *Les patrons doivent-ils favoriser les syndicats catholiques?*

C'est leur devoir et c'est aussi leur intérêt bien compris de favoriser des unions désireuses de paix et de justice plutôt que des unions à tendances révolutionnaires.

199. *L'intérêt national ne commande-t-il pas de favoriser nos syndicats canadiens d'abord?*

Oui, certes, tous les bons patriotes devraient comprendre que le syndicalisme international, au Canada, veut dire le complet assujettissement des travailleurs canadiens au caprice et à la domination du travail américain syndiqué: situation, par conséquent, humiliante et intolérable.

200. *Quel est, en particulier, le devoir de la jeunesse ouvrière?*

C'est d'initier au plus tôt ses membres à l'étude et à la défense de leurs droits, comme à l'accomplissement de leurs devoirs professionnels et sociaux, afin de faire honneur à leur profession, à la patrie et à l'Église.

APPENDICE

L'approbation de l'Église canadienne

« L'œuvre des Syndicats catholiques et nationaux nous est particulièrement chère, parce que nous la considérons comme fondamentale pour notre population ouvrière. Nous ne saurions vous dire comme nous éprouvons de joie à voir se développer ce mouvement syndical catholique. Continuez, mes amis, nous avons été avec vous et nous le sommes encore plus que jamais. » (S. Exc. Mgr Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, le 30 octobre 1920.)

« Je suis heureux d'apporter aujourd'hui un témoignage public de confiance à nos syndicats nationaux catholiques, et de leur dire: l'Église, mes chers amis, est toujours avec vous.

« ... Le syndicalisme catholique, avec tous ses développements, constitue le meilleur moyen de faire échec aux menées de désordre et de rétablir l'équilibre économique entre les classes sociales. Or, nulle institution n'est plus apte à discipliner la classe ouvrière, à la préserver de l'esprit révolutionnaire, à la garder fidèle à sa foi et à ses traditions, que les syndicats catholiques. Leurs règlements et l'action de leurs aumôniers constituent une digue contre toute entreprise de haine, contre toute idée subversive qui essaierait de les envahir. Aussi bien est-ce l'intérêt et le devoir de nos ouvriers de se grouper comme l'Église le leur demande, dans des syndicats catholiques, et les employeurs eux-mêmes finiront-ils par y gagner. » (S. Ém. le cardinal Villeneuve, discours d'inauguration de la Semaine syndicale, 6 novembre 1937.)

Table des matières

Chapitre premier: NOTIONS PRÉLIMINAIRES: TRAVAIL, PROFESSION, ASSOCIATION

I. — Le travail.....	1
A) Nécessité du travail.....	1
B) Valeur et dignité du travail.....	2
C) Régimes du travail.....	2
a) Histoire.....	2
b) Principes d'un juste régime.....	3
II. — La profession.....	4
A) Nécessité et nature.....	4
B) Choix.....	4
III. — L'association.....	5
A) Le droit d'association.....	5
B) L'association professionnelle.....	6
a) Le droit.....	6
b) Le fait.....	6

Chapitre deuxième: LA NATURE DU SYNDICAT

I. — Définition et caractères du syndicat.....	7
II. — Espèces de syndicats.....	8
A) Syndicats patronaux.....	8
B) Syndicats ouvriers.....	8
a) Nécessité particulière.....	8
b) Conditions d'efficacité.....	9
c) But.....	10
d) Avantages.....	11

Chapitre troisième: LE RÔLE DU SYNDICAT

I. — Réglementation des rapports professionnels.....	11
A) Des rapports professionnels en général.....	11
B) Les ententes collectives: le contrat de travail.....	12
a) Nature et importance.....	12
b) Formes.....	13
c) Objet.....	14
d) La Commission mixte ou Comité conjoint.....	14
C) Des conflits collectifs: la grève.....	15
a) Nature et légitimité.....	15
b) Appréciation et remèdes.....	16
II. — Organisation des services syndicaux.....	16
A) Œuvres professionnelles.....	16
B) Œuvres annexes.....	17

Chapitre quatrième: LA VIE MORALE DU SYNDICAT

I. — La conscience professionnelle	18
A) Nature et qualités	18
B) Ses enseignements	18
II. — Le respect du contrat de travail	19
III. — L'esprit syndical	20
IV. — Devoirs envers le syndicat	20
A) Devoirs des ouvriers	20
B) Devoirs des patrons	21

Chapitre cinquième: L'ÉGLISE ET LE SYNDICALISME

I. — Les encouragements de l'Église	22
II. — Les exigences catholiques de l'Église	23
A) Au sujet des principes	23
B) Au sujet des membres	23
III. — Les exigences sociales de l'Église	24

Chapitre sixième: LE SYNDICALISME AU CANADA

I. — Les formes diverses de syndicats	25
II. — Les syndicats catholiques et nationaux	26
A) Organisation	26
a) Éléments religieux et professionnel	26
b) Éléments nationaux	27
B) Résultats obtenus	27
C) Devoirs qui s'imposent	28
a) Devoirs des ouvriers	28
b) Devoirs des autres classes de la société	29
APPENDICE: L'approbation de l'Église canadienne	30

Imprimi potest:

E. PAPILLON, S. J.
Provincial

Montréal, 18 juin 1938

Nihil obstat:

Léon BOUVIER, S. J.
Cens. dioc.

Montréal, 15 juillet 1938

Imprimatur:

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., *Ev. de Thennesis*
Aux. de Montréal

Montréal, 27 juillet 1938

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

139. <i>Le Logement et la santé.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
142. <i>L'Éducation de la Justice.</i>	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i>	R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. <i>L'Actionnariat syndical</i>	Max. TURMANN
145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation</i>	C.-J. MAGNAN
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i>	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. <i>Éclaircisseurs canadiens-français.</i>	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. <i>L'Atelier syndical fermé</i>	Alfred CHARPENTIER
155. <i>L'Effort économique de notre race</i>	Rodolphe LAPLANTE
156-157. <i>La Forêt canadienne.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent.</i>	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. V.
159-160. <i>Les Allocations familiales.</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier.</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les Petites Industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière.</i>	Abbé L.-A. LAFOTRUNE Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations.</i>	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada.</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma.</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante.</i>	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure.</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques.</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOUIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français.</i>	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien.</i>	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Église et la question syndicale.</i>	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. <i>Nos Orphelins.</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.</i>	S. S. PIE XI
196. <i>L'Enseignement religieux.</i>	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche.</i>	XXX
198. <i>Pour nos enfants</i>	Sœur MARIE HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques.</i>	XXX
200. <i>Pour le bon journal.</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique.</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. <i>Instruction ou Education.</i>	Esdras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique.</i>	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchévique.</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	S. S. PIE XI
212. <i>Le Mariage chrétien.</i>	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
213. <i>L'État et la morale publique.</i>	Léo PELLAND
214-215. <i>L'État et le mariage</i>	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. <i>Cahier anticommuniste.</i>	E. S. P.
219. <i>Pour la Colonisation.</i>	E. S. P.
220. <i>Le Réseau communiste.</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
221. <i>Pour la Paix.</i>	E. S. P.
222. <i>La Famille</i>	R. P. C. RUTCHÉ C. S. SP.

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

223-224. <i>Le Plan quinquennal</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i>	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i>	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma</i>	E. S. P.
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i>	E. POIRIER et W. GUÉRIN
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i>	E. S. P.
234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i>	Abbé Anselme LONGPRÉ
235. <i>La Ligue Catholique Féminine</i>	UN AUMONIER
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i>	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i>	Esdras MINVILLE
239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale</i>	{ A. RIOUX, A. CHARPENTIER Dr P. HAMEL, A. GUÉRIN
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	Abbé Philippe PERRIER
242. <i>La Doctrine sociale de l'Église et la C. C. F.</i>	Mgr Georges GAUTHIER
243-244-245. <i>Le Mouillage du capital</i>	Adrien GRATTON
247-248-249. <i>Essais d'organisation corporative</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
250. <i>Eugénisme et stérilisation</i>	E. JORDAN et Abbé VIOLET
251-252. <i>Journées anticommunistes — I.</i>	E. S. P.
253. <i>Journées anticommunistes — II.</i>	E. S. P.
254-255. <i>La Menace communiste au Canada</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
256. <i>L'Organisation corporative</i>	Eugène DUTHOIT
257. <i>Le Chômage de la jeunesse</i>	E. S. P.
258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts</i>	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
260. <i>Le Scoutisme</i>	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
261. <i>L'Apôtre laïque</i>	R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.
262. <i>Le Komintern</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i>	S. S. LÉON XIII
264. <i>Allocations familiales</i>	Claire HOFFNER
265. <i>Les Relations avec Moscou</i>	E. S. P.
266. <i>La Crise libératrice</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
268. <i>L'Ordre corporatif</i>	A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT
269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'É. S. P.</i>	EN COLLABORATION
271. <i>Caisse populaires et rédemption sociale</i>	{ Cardinal VILLENEUVE C. VAILLANCOURT et E. POIRIER
272. <i>Comment établir l'organisation corporative au Canada</i>	Esdras MINVILLE
273. <i>L'Orientation professionnelle</i>	Abbé Irénée LUSSIER
274-275. <i>Pour le Christ-Roi et contre le communisme</i>	E. S. P.
276. <i>Les Exercices spirituels</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
277. <i>Petit catéchisme anticommuniste</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
278. <i>La sévité sur l'Espagne</i>	Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS
279. <i>L'Action catholique spécialisée</i>	R. P. Adrien MALO, O. F. M.
280-281. { <i>L'Encyclique « Divini Redemptoris »</i> } { <i>L'Encyclique « Mit brennender Sorge »</i> }	S. S. PIE XI
282. <i>La formation sociale dans nos collèges classiques</i>	Abbé Damien ROBERT
283. <i>Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne</i>	Secrétaire des C. M.
284. <i>La Coopération économique</i>	{ Abbé Lucien BEAUREGARD Jean-Baptiste CLOUTIER
285. <i>Le Syndicalisme national catholique</i>	E. S. P.
286. <i>La Malfeasance du capitalisme actuel</i>	Abbé Georges CÔTÉ
287. <i>L'Action catholique au Canada</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
288. <i>Le Problème rural</i>	Nos ÉVÊQUES
289-290. <i>Catéchisme de l'organisation corporative</i>	P. Richard ARÈS, S. J.
291. <i>Lettre encyclique sur la liberté humaine</i>	S. S. LÉON XIII
292. <i>Jeunesse et politique</i>	Jean FILION
293. <i>Pour que vive notre français</i>	P. Gabriel LA RUE, S. J.
294. <i>L'Action catholique et les religieux</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
295. <i>Petit catéchisme d'éducation syndicale</i>	P. Richard ARÈS, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.

